
[Imprimer](#)

Village olympique : désignation des groupements retenus

Image

Les groupements retenus pour la deuxième phase de la consultation pour la commercialisation des charges foncières du Village olympique et paralympique des JOP de 2024 ont été annoncés les 3 et 8 mai 2019.

La Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) et la SEM Plaine commune développement ont lancé, en mars dernier, la commercialisation des charges foncières du site qui accueillera 15 600 athlètes et leurs accompagnants pendant l'événement. Les groupements autorisés à présenter une offre pour deux secteurs de la future ZAC du Village olympique à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) ont été communiqués le 3 mai.



Pour le secteur D (48 250 m² environ de surface de plancher), il s'agit de : CDC, CDC habitat et Icade promotion ; Gecina et BNP Paribas real estate ; Linkcity, SCI Colisée résidentiel (Axa REIM) et Bouygues immobilier. S'agissant du secteur E (52 420 m²), les groupements sont composés de : Gecina et BNP Paribas real estate ; Linkcity, SCI Colisée résidentiel (Axa REIM) et Bouygues immobilier ; Nexity et Eiffage immobilier IDF.

Un troisième secteur situé sur la commune de L'Île-Saint-Denis (46 800 m² environ) est commercialisé par la SEM Plaine commune développement dans le cadre de la ZAC Ecoquartier fluvial. Celle-là a désigné le groupement Pichet/Legendre et celui qui réunit Région capital REIM/Groupe Duval/ Amétis/Promoteurs du Grand Paris (MDH promotion – Bécarré – Paris Ouest promotion – Pierre Etoile) pour la seconde phase de la consultation. Enfin, la partie du projet située sur la ZAC Universeine (A et B – 108 990 m² environ) fait par ailleurs l'objet d'une convention partenariale entre la Solideo et Vinci.

“Recoudre le territoire”

Parmi les différents enjeux fixés sur la ZAC du Village olympique, la Solideo attend que les projets proposés s’inscrivent dans la dynamique urbaine en cours et qu’ils poursuivent « avec exemplarité » la mutation de cette zone. L’ambition est également de « recoudre le territoire par un projet ouvert sur la Seine », tout en répondant aux exigences écologique et environnementale.

Après le meet-up organisé le 10 mai à la CCI Paris Ile-de-France, la suite du calendrier prévoit, de début juin à fin juillet, des séances de travail avec les candidats sous forme d’ateliers puis, de mi-juillet à mi-août, des séances de négociations afin de permettre, début septembre, la remise des offres initiales et, mi-octobre, le rendu de l’offre finale. Les lauréats seront ensuite connus à la fin du mois de novembre.

Les demandes de permis de construire du Village olympique doivent être déposées au 1er semestre 2020, en amont de la signature des actes authentiques de vente au 4e trimestre de la même année. Au 1er trimestre 2021 devront débiter les chantiers sous maîtrise d’ouvrage des opérateurs immobiliers, en vue d’une livraison au 1er mars 2024.

[Plus d'informations sur le meet-up "ville de demain" organisé le 10 mai par la Solideo à la CCI Paris Ile-de-France](#)